Fr.Rev. 1548
Case
FRC
1972.8

OPINION

DE M. LE MARQUIS

DE GOUY D'ARSY,

DANS LA SÉANCE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 19 Septembre 1789, matin.

SUR LA SITUATION DES FINANCES.

THE NEWBERRY
LIBRARY

J'ai avancé le 19 de ce mois, dans l'Assemblée Nationale, une opinion qui a fait beaucoup d'impression sur les esprits. Cette impression a été celle de la FRAYEUR *pour les Auditeurs, et celle de la* DÉFAVEUR *pour moi.*

Il m'importe de démontrer que la frayeur était LÉGITIME, *et que la défaveur n'était pas* MÉRITÉE.

La SÉVÉRITÉ *de l'Auditoire pourrait me donner quelques droits à l'*INDULGENCE *des Lecteurs. Je ne réclame aujourd'hui que leur* IMPARTIALITÉ, *demain je solliciterai leur* ATTENTION *par un Mémoire très-important qui leur prouvera, j'espère, que mon opinion sur l'état désastreux des Finances n'était malheureusement point* LÉGÈRE, *et que mes observations sur les remèdes à y appliquer étaient, peut-être,* SOLIDES.

OPINION

DE M. LE MARQUIS DE GOUY D'ARSY,

DANS LA SÉANCE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 19 Septembre 1789, matin.

SUR LA SITUATION DES FINANCES.

MESSIEURS,

QUOIQUE personne ne soit plus pénétré que moi de l'importance de marcher à grands pas dans la CONSTITUTION, quoique j'aie eu l'honneur quelquefois de vous exhorter à éloigner les accessoires pour arriver à ce but desiré, j'ose combattre aujourd'hui la Motion du préopinant, qui vous semble agréable, et qui tend, je l'avoue, à un objet essentiel: la formation des Lois relatives à l'établissement des ASSEMBLÉES PROVINCIALES.

QUELQUE intéressantes que doivent être ces Assemblées, pour le bonheur public, regretterait-on d'en avoir différé l'établissement de quelques jours, si un objet plus pressant encore réclamait impérieusement et sans aucun délai votre attention toute entière.

Je voudrois donc éloigner seulement la Motion proposée, et y en substituer une dont la discussion me paraît devoir précéder toutes les autres.

En effet, je ne serai point taxé d'exagération, si j'affirme qu'il serait impossible de poser toutes les questions relatives aux Assemblées provinciales, d'entendre les amendemens, de discuter les sous-amendemens, de voter sur les questions préalables, de délibérer, de rédiger, de prendre les voix, de prononcer les décrets, d'en obtenir la sanction, avant six semaines ou deux mois. En bien plus de temps nous avons fait bien moins de choses. Eh bien! la nécessité seule de ce délai indispensable élève un obstacle invincible contre la Motion du préopinant.

Par là même que le complément de son exécution exigerait deux mois de temps, nul pouvoir humain ne pourrait en assurer le succès; pour l'espérer raisonnablement, il faudrait que la situation des choses nous permît d'exister encore deux mois dans l'état où nous sommes, et voilà ce qui, malheureusement, n'est plus dans la classe des choses possibles.

Ici, Messieurs, je vais vous apprendre des vérités terribles; il y a long-temps qu'elles se préparent devant moi; il y a plusieurs jours qu'elles se sont développées à mes yeux, et si la prudence a jusqu'ici suspendu ma voix, le silence aujourd'hui me semblerait un crime. Quand l'orage est formé sur nos têtes, quand il est prêt d'éclater, quand il n'est plus qu'une

chance pour en détourner les influences malignes, celui-là serait coupable, qui, l'ayant entendu gronder, ne vous avertirait pas du péril.

On a dit dans cette Tribune, qu'il fallait lever tous les voiles. Je les déchire tous. La vérité va vous apparaître sous une forme effrayante ; pardonnez-moi le tableau que je vais vous présenter, mais j'aime mieux vous plonger dans des inquiétudes salutaires, que de vous laisser dans une sécurité dangereuse.

Vous savez tous, Messieurs, que le SALUT de l'Etat, que la cohérence de ses parties constitutives, dépendent absolument aujourd'hui de la situation plus ou moins déplorable de NOS FINANCES ; c'est à leur dérangement que doit se rapporter l'origine de la fiscalité, de la bursalité, de la vénalité, du despotisme, et de tous nos maux.

Vous savez tous, que le Trésor-Public est le grand ressort de la machine politique. S'il se brise, les rouages ne marchent plus. Le trésor est dans l'Etat, ce que le cœur est dans le corps humain. Principe du mouvement, s'il s'arrête un moment, tout est paralysé ; la cessation de ce mouvement est la mort.

Vous savez tous que le Ministre des finances est venu dans cette Salle, le 7 d'Août. Il vous a dit: «Voici » l'état du Trésor public. J'ai, d'ici au 30 Septembre, » 37 millions à recevoir ; j'en ai 67 à payer (et il cavait » au plus bas) : il m'en manque donc 30 pour aller

» jusqu'à cette époque ; et à cette époque il ne me » restera rien ».

Qu'Avez-vous fait, Messieurs ? vous avez décrété un emprunt de 30 millions : il n'a pas été rempli, et les recettes ont diminué, et les dépenses ont augmenté, et les besoins se sont accrus.

Le Ministre est revenu vous dire : « L'Emprunt a » manqué, les fonds manquent aussi, les besoins res- » tent, le danger approche : il faut tenter un nouvel » Emprunt, et offrir plus d'appâts aux Prêteurs ».

Vous avez accueilli cette demande comme le seul contre-poison de cette infame Banqueroute, dont vous avez proscrit jusqu'au nom ; vous avez admis le mode offert par le Ministre, comme le plus puissant bouclier que la loyauté française pût offrir aux Créanciers de l'Etat, et cet Emprunt de 40 millions, en espèces, est devenu le seul espoir de la Nation.

N'oubliez pas, Messieurs, qu'il n'avait été augmenté de 10 millions que pour remplacer, par cette augmentation, les pertes douloureuses que les insurrections des Peuples avaient occasionnées récemment dans les perceptions.

N'oubliez pas que ces 40 millions étoient rigoureusement nécessaires pour que la balance fût établie strictement entre les recettes et les dépenses du mois d'Août et du mois de Septembre.

N'oubliez pas qu'il ne devait plus rien rester de cet

Avoir éventuel, au premier Octobre prochain, et qu'on avait espéré qu'alors la Constitution achevée, aurait fixé les limites des différens Pouvoirs, et assuré à chacun d'eux le dégré de force dont ils ont tous besoin pour maintenir l'équilibre général.

Eh bien, Messieurs, apprenez aujourd'hui que ce modique Emprunt de 40 millions, seule ressource actuelle de l'Etat, est bien loin d'être rempli.

Apprenez que les avantages offerts aux Prêteurs n'ont pu entamer leur méfiance.

Apprenez avec douleur que, malgré les bruits que la Politique a fait répandre, et malgré les efforts redoublés du premier Ministre des Finances, le Trésor Royal n'a pas encore reçu 10 millions.

Apprenez que les Etrangers ont refusé de prêter à la Nation Française; qu'Amsterdam, Hambourg, Genes, ont dit: « Les Emprunts ont causé tous vos maux: un » nouvel Emprunt ne peut que les augmenter; et s'il » vous soutient quelques instaus de plus, ce ne peut » être qu'un palliatif qui accroît la somme de vos » charges, sans diminuer la masse de vos dettes ».

Observez que 30 millions manquent à notre strict nécessaire à la fin de ce mois, et que le mois d'Octobre nous surprendra avec moins 30 millions.

Observez qu'à cette époque malheureuse, si le Trésor est vide, tous les paiemens cesseront; que

l'infâme mot de BANQUEROUTE sera prononcé ; que les Créanciers de l'Etat réclameront en vain la sauve-garde de la LOYAUTÉ française.

OBSERVEZ que le mouvement imprimé à tout l'Empire, par le paiement d'un million qui, chaque jour, sortait du Trésor public, et, de proche en proche, s'épanchait jusqu'aux extrémités des Provinces, pour refluer ensuite vers le centre commun, et retourner de nouveau aux extrémités : observez que ce mouvement Peut cesser tout-à-coup, et que de sa cessation suit la paralysie totale.

OBSERVEZ que si l'or ne s'écoule pas sans interruption de la Caisse publique pour aller chaque jour porter aux Peuples de quoi payer les Impôts, les perceptions, déja affaiblies, deviendront nulles.

OBSERVEZ que si les Rentiers ne sont plus payés, ils congédieront leurs Domestiques ; ils n'occuperont plus aucun Ouvrier ; que ces malheureux, sans état et sans pain, deviendront une charge publique que l'Etat ne pourra pas supporter, et que, de ces infortunés, le besoin, peut-être, en fera des coupables.

OBSERVEZ que, si les Troupes ne sont plus payées, le jour où le PRÊT manquera. . . . . .
. . . . . .

OBSERVEZ qu'à cette époque, où tant de crimes sont probables, tous les pouvoirs seront anéantis ;

Que le pouvoir LÉGISLATIF décrétera en vain ;

Que le pouvoir JUDICIAIRE prononcera en vain ;

Que le pouvoir EXÉCUTIF ordonnera en vain.

OBSERVEZ que les ravages de l'Anarchie succèderont aux horreurs du Despotisme ministériel ; qu'il sera peut-être replacé sur le trône d'où nous l'avons arraché ; que le régime féodal, que vous venez de renverser, peut se relever encore.

OBSERVEZ que toutes ces conséquences déplorables proviennent d'une seule cause désastreuse, POINT D'ARGENT, et que ces vérités sont d'autant plus effrayantes, que le mal est plus imminent, et que, sous trois semaines, l'orage peut éclater.

DONC, et j'ai le droit de le dire, il ne nous est plus permis de penser que nous puissions rester deux mois dans la *POSITION* où nous sommes.

Donc, il ne nous est pas permis d'admettre une Motion, quelque intéressante qu'elle soit, qui exigerait incontestablement un délai de deux mois pour parvenir au but qu'elle se propose.

MAIS, me dira-t-on peut-être, puisque le mal est si grand et si prochain, puisqu'il semble qu'on ne peut plus le combattre, la retraite la plus prompte ne serait-elle pas encore le moindre des maux ? Ah ! Messieurs, nul de vous ne me proposera cette question à résoudre : les Sénateurs Romains attendirent sur la Curulle les Gaulois et la mort. Les Représentans de la Nation

Française s'enséveliraient tous sous les ruines de l'Assemblée Nationale, plutôt que de manquer au serment solemnel qui, le 20 Juin dernier, les unit indissolublement au grand œuvre de la CONSTITUTION.

N'y renonçons pas encore : après être descendus, par l'ANALYSE du principe, aux conséquences, si vous remontez, par la SYNTHÈSE des conséquences, aux principes, vous conviendrez qu'aucun des malheurs dont j'ai eu le courage cruel de vous présenter la série n'existerait, si le Trésor royal étoit suffisamment garni.

EH BIEN, Messieurs, quoique le premier Emprunt n'ait eu aucun succès, quoique le second ait manqué de même, quoique tout autre Emprunt soit devenu impossible, quoique les Etrangers refusent de prêter à la Nation, je ne la regarde pas comme perdue ; je dis plus, je le crois sauvée, si vous voulez déployer toute votre puissance & faire usage de toutes ses ressources.

QUELQUES jours encore nous sont accordés ; donnons-les sans réserve au salut de l'Etat, et dès ce moment, Messieurs, AU NOM DE LA PATRIE, permettez-moi de vous proposer les résolutions suivantes :

1°. REJETER, quant à présent, la Motion du Préopinant.

2°. COMME il serait inutile d'organiser un corps qui devrait se dissoudre, mais qu'il est urgent de suspendre la dissolution, pour travailler ensuite à l'organisation, DÉCLARER, que l'ASSEMBLÉE NATIONALE, éclairée sur la position critique de l'Etat, mais pleine d'espoir

en ses ressources, qui toutes, à présent, doivent être dirigées vers la restauration du Trésor public, a résolu de différer de quelques jours les travaux importans de la Constitution, pour s'occuper exclusivement, tous les matins, des Finances, & tous les soirs, des Subsistances & des Rapports.

3°. ORDONNER que le plan dont je vais avoir l'honneur de vous offrir le développement, soit renvoyé après lecture entendue au Comité des Finances pour en examiner les détails, en conférer, s'il le juge à propos, avec des personnes éclairées, à son choix, et en faire incessament rapport à l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A VERSAILLES, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Paris n°. 62.